Info-négo

Nº 8 - 24 avril 2023

feesp.CSN | SECTEUR SOUTIEN CÉGEPS

Une négociation qui suit le rythme de la tortue et qui veut nous imposer des reculs

Six mois après le dépôt de nos demandes syndicales au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) le 18 octobre dernier, un rapport sur l'état de négociation s'impose.

À retenir	À faire	À lire
La mobilisation va aller en s'accentuant	**Abonnez-vous à la page Facebook du Secteur**	**Consultez tous les Info-négo ici**

Les séances de négociation ont débuté en janvier 2023. Alors que le gouvernement clame sur toutes les tribunes qu'il veut un règlement d'ici l'été, il ne semble pas y avoir de mot d'ordre en ce sens envoyé au CPNC puisque nous n'avons eu que sept séances de négociation depuis le début des rencontres. De plus, ces séances ne se tiennent pas sur des journées complètes. Nous parlons de « journée » d'une durée approximative de trois heures et demie puisque nous négocions seulement de 10 h à 15 h, incluant une pause diner d'une heure et demie. Nous sommes loin d'une journée de travail typique des employé-es de soutien !

Dans les derniers jours, le CPNC a précisé son dépôt sectoriel qui avait été présenté en décembre dernier. Avec ces précisions, on voit bien que sa solution est la suivante : régler les problèmes d'attraction et de rétention en proposant une dégradation de nos conditions de travail.

Voici un aperçu des reculs que nos employeurs souhaitent nous faire avaler.

* **Modifier unilatéralement les horaires de travail** à n'importe quel moment de l'année en retirant la notion de session. Actuellement, les directions peuvent modifier les horaires avant le début de chaque session. Pendant la session, l'accord de la personne salariée est nécessaire pour modifier l'horaire. La partie patronale tente de contourner le temps supplémentaire de cette façon ;

* **Augmenter la précarité** en permettant la création de davantage de postes à temps partiel sur une base annuelle ;

* **Faciliter le maintien de personnes sur des postes temporaires** en éliminant la limite de trois ans pour les projets spécifiques dont les activités sont financées par des fonds extérieurs. Cela aura pour effet de maintenir les personnes sur des postes temporaires plutôt que de favoriser la création de postes réguliers ;

* **Compliquer la conciliation travail-famille-vie personnelle** en limitant davantage l'accès aux congés sans traitement et aux programmes de réduction volontaire de temps de travail ;

* **Contourner l'ancienneté** en octroyant une priorité plus avantageuse à la personne ayant occupé un remplacement ou un projet spécifique lorsque le poste devient régulier.

Depuis le début de la négociation, le gouvernement et les représentants patronaux clament partout que leurs propositions amélioreront concrètement les conditions de travail et de pratique. Ils semblent sérieux en pensant que c'est avec des propositions comme celles-là que cela sera possible.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, quand les représentants du CPNC nous ont présenté ces propositions de reculs, ils nous ont dit avoir fait l'exercice de prioriser les enjeux, s'attendant à ce que nous fassions la même chose. Or, leur dépôt de décembre était si flou et vaste que nous ne savions même pas qu'elles étaient leurs demandes. Alors, dans le contexte, imaginez notre réaction en apprenant qu'ils auraient fait un exercice de priorisation ! Nous ne les laisserons pas dicter le rythme de la musique. Une négociation, ça se fait à deux.

Intensification de la mobilisation

Dans les dernières semaines, les membres ont été très actifs afin de faire connaitre leur adhésion aux solutions syndicales. Nous avons d'ailleurs manifesté devant les bureaux de la ministre de l'Enseignement supérieur à Montréal, le 13 avril dernier. Vous trouverez ici un **reportage** de TVA ainsi qu'une **entrevue** de Frédéric Brun, vice-président de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN), à l'émission de Benoit Dutrizac à ce sujet.

Il ne faut pas lâcher, le rapport de force se démontre par notre présence sur le terrain ! À l'heure actuelle, se tient la tournée de consultation sur l'intensification des moyens de pression. Depuis le début avril, toutes les travailleuses et tous les travailleurs représentés par le Front commun sont appelés à porter le chandail du Front commun au travail chaque jeudi. De plus, le 13 avril dernier, vos délégué-es syndicaux ont adopté la phase 2 du plan de mobilisation sectorielle. Nous devons augmenter la pression sur le gouvernement et sur les employeurs. Restez à l'affût des communications de votre syndicat local.

Mobilisons-nous aujourd'hui pour que demain nous appartienne !